
**COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2021 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**BESSE** : Eric COLLIN – Marie-Paule MARTINELLI**CABASSE** : Yannick SIMON - Michelle SARDAILLON**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - André DEL PIA - Valérie VESCOVI**CARNOULES** : Christian DAVID - Christophe CORTES - Stéphanie GIACCHI**FLASSANS SUR ISSOLE** : Jean-Louis PORTAL - Aude BODY - Franck GUALCO**GONFARON** : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Paul CAIRE**LE LUC** : Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE - Philippe ICKE – Geoffrey DAVID - Martine WAGNER**PIGNANS** : Fernand BRUN - Jean SANTONI - Fabienne SCOTTO**PUGET VILLE** : Catherine ALTARE - Jean-Pierre ROUX – Céline FERRARO - Marie-Laurence FLOCH MALAN**LE THORONET** : Franck GEOFFROY**POUVOIRS – EXCUSES****LE CANNET DES MAURES** : Christine MORETTI pouvoir à Valérie VESCOVI**GONFARON** : Sophie BETTENCOURT AMARANTE pouvoir à Paul CAIRE**LE LUC** : Dominique LAIN

Sandrine ROGER pouvoir à Jean-Michel DRAGONE

Véronique BOULANGER pouvoir à Elisabeth MARIOTTINI

Nathalie NIVIERE

LES MAYONS : Michel MONDANI**PIGNANS** : Carole OLIBE pouvoir à Fernand BRUN**LE THORONET** : Marjorie VIORT pouvoir à Franck GEOFFROY

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 30 - Nombre de membres représentés : 6

Présents ou représentés : 36 - Quorum atteint

AUTRES PARTICIPANTS**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17H15.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

En préambule **Thierry BONGIORNO**, 1^{er} vice-président, précise que ce conseil communautaire est particulier car depuis le 19 Janvier 2021, il a pris l'intérim de la présidence, et il est énormément heureux que le Président soit parmi nous ce soir pour reprendre ses fonctions.

Pendant ces 3 mois, on a fait de notre mieux, comme tu l'espérais, Nous avons eu lors de chaque réunion, une pensée pour toi.

Yannick SIMON, Président, remercie **Thierry BONGIORNO**, 1^{er} vice-président, pour son aide et pour un petit moment encore, les vice-présidents, les conseillers communautaires, ainsi que le personnel de la Communauté de Communes Cœur du Var, pour l'ensemble des messages. En ce qui concerne, la COVID19, pour certains c'est une petite grippe. En revanche pour d'autre c'est beaucoup plus grave.

On a de la chance en France, où tout est fait pour vous sauver avec un personnel soignant exceptionnel et compétent quand on regarde ce qui se passe dans d'autres pays.

Il espère que l'on s'en souviendra et que l'on remplacera le médical en premier à la place du financier.

Pour lutter et sortir de cette crise sanitaire, il faut se faire vacciner et respecter les gestes barrières

1. ADMINISTRATION

1.1 Adoption du compte rendu de la réunion du 06/04/2021

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 06 Avril 2021 a été adressé aux conseillers communautaires.

Yannick SIMON, Président, demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques il le soumet au vote.

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Le Président propose, Eric COLLIN.

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.3 Adoption du pacte de gouvernance

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI-FP. Ses modalités sont prévues dans l'article L.5211-11-2 du CGCT.

Modification du calendrier

La loi engagement et proximité du 27/12/2019 a fixé la date limite d'adoption du pacte de gouvernance : 9 mois après le renouvellement des conseillers municipaux, soit le 28 Mars 2021. L'article 4 de la loi N°2021-160 du 15 Février 2021 prolonge ce délai jusqu'au 28 juin 2021. Le pacte de gouvernance respectera les délais impartis par la loi.

Rappel

Le conseil communautaire du 02 Février 2021 s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance.

Par courrier du 04 Février 2021, la délibération ainsi que le projet de pacte a été notifié aux communes qui disposaient d'un délai de 2 mois pour délibérer. Passer ce délai, leur avis est réputé favorable. La date limite de réponse des communes était fixée au 04/04/2021.

Positions des communes

- 6 communes ont délibéré favorablement
- Pour les 5 autres communes, leur avis est réputé favorable

Il y a donc l'unanimité pour adopter le projet de pacte de gouvernance.

Il appartient donc à l'issue de la procédure de délibérer pour adopter le pacte de gouvernance ci-annexé.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le pacte de gouvernance ci-annexé.**
- **De notifier la présente délibération aux communes membres.**

Pour : 36	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Budget principal : création d'un poste d'attaché hors classe au tableau des effectifs

Christian GERARD, DGS, rappelle que le conseil communautaire dans sa séance du 02 Février 2021, a créé un emploi de DGS d'un EPCI de 40 000 à 80 000 habitants afin de pourvoir au remplacement du DGS actuel (20 000 à 40 000 habitants).

Afin de pouvoir assurer un tuilage et un bon relai entre l'ancien et le futur DGS, la seule solution juridique légale est de créer un poste d'attaché hors classe, de manière à que la mutation puisse intervenir avant le départ de l'actuel DGS.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la création au tableau des effectifs du budget général d'un poste d'attaché hors classe à temps complet.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.2 Budget principal : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au tableau des effectifs

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que suite aux entretiens pour le recrutement d'un contrôleur SPANC, la candidature de M. Hadrien BARRE a été retenue.

Afin de pouvoir le recruter au 1^{er} juillet 2021, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la création au tableau des effectifs du budget général d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3. JEUNESSE ET SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE

3.1 Demande de subvention auprès de la CAF du Var pour le Festi'Jeunes 2021

Fernand BRUN, vice-président, informe le conseil communautaire que le bureau du **16 mars 2021** a validé la réédition du Festi'Jeunes en Cœur du Var qui se tiendra le **Samedi 3 juillet 2021** à Puget Ville, le site des Sigues étant inaccessible pour travaux.

Il remercie la commune pour la mise à disposition du site.

Pour mémoire, le festival a été annulé en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Le budget prévisionnel 2021 consacré à cette action est entièrement supportée par la CCCV et s'élève à **21 500€**.

Afin d'alléger sa charge financière, la Communauté de Communes Cœur du Var propose de faire appel à la C.A.F du Var, déjà partenaire et soutien financier sur l'édition **2019**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Transports	800 €		
Personnel (Personnels encadrant supplémentaires)	492 €		
Prestataires de service, dont :	14 008 €	Subvention CAF du Var	17 200 €
- SACEM	300 €		
- Animation de soirée	1 500 €		
- Groupes artistiques/ Culturels	12 208 €		
Matériel pédagogique (matériel spécifique)	1 800 €		
Alimentation	2 500 €	Autofinancement	4 300 €
Autres, dont :	1 900 €		
- Matériels techniques	900 €		
- Bourses et prix	1 000 €		
TOTAL	21 500 €	TOTAL	21 500 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **De valider le plan de financement prévisionnel et d'inscrire au BP 2021 les crédits nécessaires à cette dépense.**
- **De solliciter auprès de la CAF du Var une subvention d'un montant de 17 200€.**
- **D'autoriser Le Président à signer la demande de subvention ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.**

Pour : 36	VOTE	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE			

4. VALORISATION DES DECHETS

4.1 Budget annexe : Création d'un emploi permanent justifié par les besoins du service et considérant qu'un fonctionnaire n'a pu être recruté statutairement (en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Aude LAROCHE, responsable du pôle Valorisation des déchets, informe le conseil communautaire que suite au départ en mutation de Mme Maïlys BOULE, Responsable Adjointe au Pôle valorisation des déchets, en charge du financement de projets & développement d'une économie circulaire sur le territoire, il a été lancé un processus de recrutement pour la remplacer.

Suite aux entretiens du 11 mars 2021, il a été décidé de recruter un remplaçant selon les modalités suivantes :

- Création d'un emploi permanent justifié par les besoins du service et considérant qu'un fonctionnaire n'a pu être recruté statutairement (en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984). Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans, renouvelables dans la limite de 6 ans au total. L'agent recruté occupera ce poste à compter du 1/06/2021

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- **De la création à compter du 1^{er} juin 2021 d'un emploi de responsable administratif – financement de projets économie circulaire dans le grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :**
 - **Initier, suivre et développer des projets centrés autour d'une économie circulaire tels que l'écologie Industrielle et territoriale, les actions innovantes de fiscalité incitative, la gestion de la ressourcerie ...**
 - **Mobiliser des nouvelles sources de financement et montage des dossiers autour des thématiques liées à l'économie circulaire.**
 - **Entretenir un réseau professionnel actif en matière de financement de projets**
 - **Assurer une veille active sur les dispositifs de financement déployés par les différents co-financeurs.**
 - **Assurer le suivi administratif, budgétaire et comptable des dossiers de subvention liés aux déchets.**
 - **Coordonner la rédaction du rapport d'activité du pôle déchets.**
 - **Suivre les déclarations auprès des différents éco-organismes afin de percevoir les soutiens financiers (CITEO, Eco-mobilier, Eco-TLC....).**
 - **Gérer les rachats de matériaux (Déclaration + suivi des prix de rachat) et plus globalement les recettes de la collectivité.**
 - **Piloter Comptacoût® (matrice des coûts ADEME) avec l'appui de l'agent comptable.**
- **Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu des délais nécessaires à la réalisation, le suivi et l'évaluation de nombreux projets.**

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra être détenteur d'un diplôme de niveau 7 minimum (MASTER) et se prévaloir des prérequis listés sur la fiche de poste. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget de chaque exercice.

Pour : 36	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

5. INFORMATIONS

5.1 Décisions du Président

- DEC 2021/05 – DECISION DU PRESIDENT RELATIF AU MARCHE N° 83.073.21.01 PORTANT ASSISTANCE JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE

5.2 Délibérations prises par le bureau

- DELBUR 2021/15 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU GRADE D'ATTACHE
- DELBUR 2021/16 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU GRADE D'ATTACHE
- DELBUR 2021/17 – CHARTE D'ENGAGEMENT POUR BENEFICIER D'UNE PRESTATION DE BROyage A DOMICILE
- DELBUR 2021/18 – GENERALISATION DE LA DOTATION GRATUITE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN 2021
- DELBUR 2021/19 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE POUR LES DECHETS ISSUS DES BALAYEUSES

5.3 Information réunion Sous-préfecture Brignoles

Yannick SIMON, Président, informe les maires qu'une réunion aura lieu Mardi 04 Mai 2021 à la Sous-Préfecture de Brignoles sur le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H40.